



Recensement de la population en Guyane La démographie guyanaise toujours aussi dynamique

Au 1^{er} janvier 2015, 259 865 habitants résident en Guyane, soit 30 825 personnes de plus qu'en 2010. Cet accroissement est essentiellement dû à un solde naturel positif. Un léger frémissement à la hausse du solde migratoire est visible également.

En 2016, 7 270 bébés ont vu le jour sur le sol guyanais. Les naissances de mères étrangères dépassent les naissances de mères françaises. Toutefois, beaucoup de naissances sont issues de couples mixtes.

L'union libre est le statut conjugal le plus courant pour les couples vivant sous le même toit. Le profil des couples montre que ce serait plus un choix économique qu'un choix délibéré.

Christiane Millet

Nouvel élan démographique guyanais

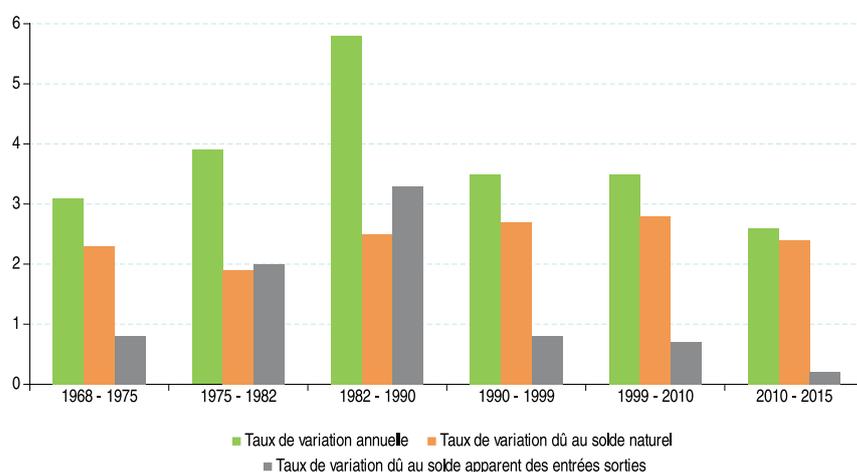
Au 1^{er} janvier 2015, la Guyane abrite 259 865 habitants. C'est 30 825 habitants de plus qu'en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de + 2,6 %.

Ce nouvel élan démographique accentue un peu plus l'écart avec les Antilles françaises. En effet, durant cette même période, la Guadeloupe et la Martinique enregistrent une décroissance démographique de - 0,1 % et - 0,7 % en moyenne par an.

Depuis le milieu des années 70, la population guyanaise croît à un rythme très soutenu. En 40 ans, sa population a été multipliée par 4,7. Toutefois, durant cette période, une décélération est visible dès le début des années 90. En effet, le taux de croissance annuel moyen de + 3,9 % entre 1999 et 2007 descend

1 Le solde naturel demeure le principal moteur de la croissance de la population

Évolution du solde naturel et du solde migratoire en Guyane depuis 1968 (en %)



Lecture : entre 2010 et 2015, le taux de variation annuel de la population lié au solde naturel est de 2,4 %, celui lié au solde apparent des entrées sorties est de 0,2 %, et le taux de variation annuel moyen est de 2,6 %.

Source : Insee, Recensements de la population (exploitations complémentaires).

à + 2,4 % entre 2009 et 2014. Cependant, l'année 2014 annonçait une inversion possible de cette décélération, ce que l'année 2015 confirme avec un taux de croissance annuel moyen de + 2,6 % entre 2010 et 2015.

Cet accroissement démographique est essentiellement porté par un solde naturel positif (+ 2,4 % en moyenne par an). Le solde migratoire enregistre également un solde légèrement positif (+ 0,2 %), confirmation de la tendance observée en 2014 (figure 1).

Ce dynamisme démographique masque de grandes disparités au sein de la collectivité territoriale. Entre 2010 et 2015, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et la communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) enregistrent les plus fortes hausses de population. En 2015, la CCOG concentre 89 892 habitants, soit 21,7 % de plus qu'en 2010, la commune la plus peuplée étant Saint-Laurent-du-Maroni (43 600 habitants). Si l'ensemble des communes de la CACL enregistre une progression, l'Île de Cayenne en est le principal moteur.

La natalité guyanaise continue son envol en 2016

En 2016, 7 270 bébés ont vu le jour sur le sol guyanais. Après avoir connu une période d'embellie des naissances (1998-2007), puis une période de contraction (2008-2010), la Guyane connaît, de nouveau, une envolée du nombre de naissances avec, en 2016, un niveau jamais égalé. Entre 2010 et 2016, le nombre de naissances augmente de 19,5 % (figure 2).

En 2016, et pour la première fois, le nombre de bébés nés d'une mère étrangère est plus important que le nombre de bébés nés d'une mère française. En Guyane, 44 % des bébés nés en 2016 ont leurs parents de nationalité française, 29 % un parent français et une mère étrangère et 27 % deux parents étrangers.

En 2016, les naissances de mères haïtiennes sont quasi aussi nombreuses que celles de mères surinamaises. Le nombre de naissances issues d'une mère brésilienne reste à un niveau comparables aux années précédentes.

Cependant, un tiers des bébés nés d'une mère haïtienne ont un père français. Pour les enfants nés d'une mère surinamaïse, la proportion atteint 45 %. Parmi les naissances issues d'une mère brésilienne, 60 % ont un père français. Très peu de naissances sont de parents étrangers de nationalité différente.

En Guyane en 2016, le nombre de naissances d'enfants sans vie est deux fois moins élevé qu'en Guadeloupe et Martinique. Les déclarations à l'État-civil de ces

naissances se feraient moins couramment en Guyane, ce qui impliquerait une sous-estimation de leur nombre.

Très peu de naissances se font sans assistance. Les naissances déclarées sans assistance représentent à peine 1 % des naissances guyanaises.

Les naissances à domicile avec assistance concernent 244 bébés, soit 3,3 % des naissances 2016.

Après une courte période de stagnation, l'indicateur conjoncturel de fécondité repart légèrement à la hausse en 2015

La Guyane et Mayotte sont les deux régions françaises ayant les fécondités les plus élevées. Après s'être stabilisé pendant deux années consécutives (2013 et 2014), l'indicateur conjoncturel de fécondité repart très légèrement en 2015 pour atteindre 3,5 enfants par femme en Guyane. Il est supérieur de 1,5 point au niveau national, mais inférieur de 1,5 point à celui de Mayotte. Cette hausse de la fécondité provient à la fois des femmes âgées de 25 à 34 ans et de celles de 40 à 49 ans. Même si elle n'augmente plus, la fécondité des jeunes femmes reste élevée en Guyane. Toutefois, le recul des naissances de mères précoces (mères âgées de moins de 18 ans) se poursuit en 2016. Ces naissances représentent 4,5% des naissances totales.

Un taux de mortalité toujours faible malgré une hausse du nombre de décès

En 2016, 901 personnes sont décédées en Guyane, soit un taux de mortalité de 3,5 décès pour mille habitants. La Guyane est la région ayant la population la plus jeune

des régions françaises, ce qui explique ce taux de mortalité très bas. En comparaison les taux de mortalité des départements des Antilles sont, respectivement, de 8,1 ‰ en Guadeloupe et de 8,7 ‰ en Martinique. Le taux de mortalité des hommes est supérieur de 1,2 point à celui des femmes, écart moins prononcé que pour les Antilles.

Malgré un taux de mortalité global très faible, la Guyane enregistre un des plus forts taux de mortalité infantile avec 11,6 décès pour mille naissances vivantes. Ce taux est trois fois supérieur au taux national. Toutefois, la Guyane enregistre le taux de mortalité périnatale le plus bas des Antilles-Guyane. En effet, ce taux est de 13,5 ‰ pour la Guyane tandis qu'il atteint 32,9 ‰ pour la Guadeloupe et 32,4 ‰ pour la Martinique.

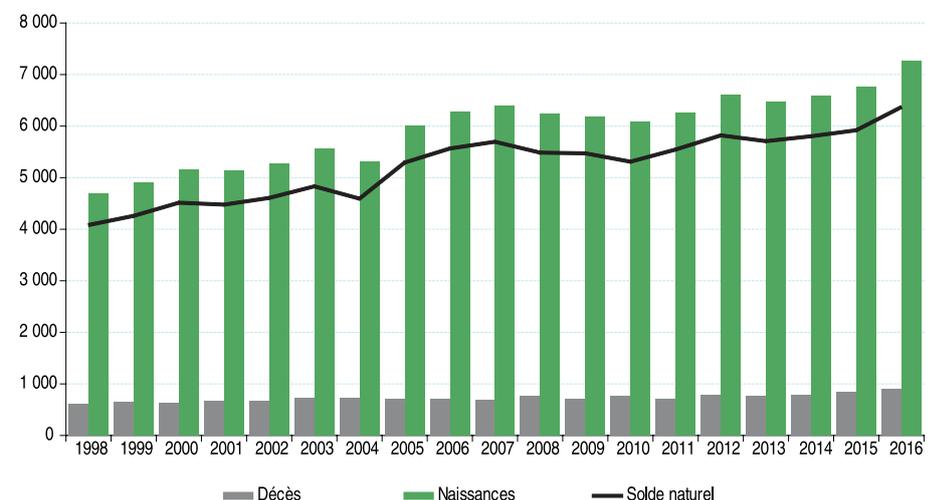
En France hexagonale ou dans les départements d'Outre-mer, près de la moitié des personnes décèdent dans un établissement hospitalier. En Guyane cette part passe à six personnes sur dix. Cette différence pourrait s'expliquer par un manque de structures adaptées, telles que des maisons de retraite par exemple. La Guyane enregistre deux fois plus de décès à domicile que les autres régions d'Outre-mer. En effet, en 2016, 22 % des décès ont eu lieu au domicile de la personne. De même, en 2016, 6 % des décès ont lieu sur la voie publique, soit une part trois fois plus élevée que dans les autres départements d'Outre-mer qui ont un poids comparable au niveau national.

Recul de l'espérance de vie à la naissance plus marqué pour les Guyanaises

En 2015, l'espérance de vie à la naissance en Guyane est de 76,4 ans pour les hommes et de 82 ans pour les femmes. Elle est in-

2 Envol des naissances en 2016

Évolution du nombre de naissances, de décès et du solde naturel en Guyane depuis 1998



Source : Insee, État-civil.

férieure aux taux nationaux de 2,6 ans pour les hommes et de trois ans pour les femmes. En Guyane, l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est un des écarts les plus faibles observés en France. Au niveau national, cet écart est de plus de six ans, contre seulement 5,4 ans en Guyane. L'écart d'espérance de vie se réduit en avançant dans l'âge. En Guyane, l'espérance de vie à 60 ans des femmes n'est plus que de trois ans supérieure à celle des hommes.

Après avoir augmenté régulièrement jusqu'en 2013, l'espérance de vie à la naissance des hommes guyanais est en baisse pour la deuxième année consécutive et recule d'un mois en 2015. Ce phénomène est encore plus marqué pour les femmes guyanaises qui perdent un an d'espérance de vie entre 2014 et 2015.

En Guyane, le statut conjugal le plus répandu est l'union libre

En 2015, 619 mariages ont été célébrés en Guyane, soit une progression de 6 % par rapport à 2014. Malgré cette progression, le nombre de mariages ne retrouve pas son niveau élevé de 2012. Le taux brut de nuptialité reste constant pour la troisième année consécutive (2,2 mariages pour mille habitants). Les mariages entre personnes de même sexe représentent à peine 1 %, soit deux fois moins qu'en 2014.

En 2015, 179 Pacs ont été conclus, soit 23 de plus que l'année précédente, sans pour cela atteindre le niveau de l'année 2010 (240 Pacs).

Après une année 2014, où le nombre de divorces prononcés (251 actes) s'est envolé, l'année 2015 revient à un niveau plus cou-

rant avec seulement 209 divorces prononcés.

En Guyane, le statut conjugal le plus répandu pour les personnes vivant en couple et cohabitant est l'union libre. En effet, l'union libre concerne plus de la moitié des couples concernés. Le Pacs est encore un statut conjugal peu usité en Guyane puisqu'il ne concerne que 3,5 % des couples, soit deux fois moins qu'au niveau national.

Les couples en union libre sont plutôt des couples jeunes de moins de 35 ans, sans diplôme ou peu diplômés, employés, ouvriers ou inactifs, ou des couples ayant au moins un enfant. Le profil ainsi déterminé met en évidence un choix plutôt économique que délibéré. En effet, le nombre de mariages augmente avec le niveau du diplôme et du groupe social auquel appartient le couple (figure 3).

De forts mouvements migratoires plutôt favorables à la Guyane

La Guyane affiche les taux d'entrées et de sorties les plus élevés des départements d'Outre-mer. La poursuite des études, la recherche d'un emploi, les mutations professionnelles, l'envie de changer de cadre de vie sont autant de raisons pour changer de région. Cependant, ces motivations sont fortement liées au cycle de vie des personnes. De ce fait, l'âge est un facteur déterminant des migrations résidentielles. L'absence de nombreux cursus de l'enseignement supérieur aux Antilles-Guyane oblige de nombreux jeunes à partir vers une autre région française. Toutefois, ce phénomène est plus modéré qu'aux Antilles. Les changements de cadre de vie et les mutations professionnelles des 25-50 ans augmentent les

échanges migratoires de la Guyane avec les autres régions françaises. Ce sont plutôt des personnes en couple avec souvent un ou plusieurs enfants. De ce fait, les migrations des moins de 18 ans sont liées à celles des enfants accompagnant leurs parents. L'âge des enfants semble être un déterminant au départ des familles qui sont arrivées d'une autre région française.

La Guyane est le territoire français qui a certainement connu le plus de vagues migratoires. En offrant l'accès à l'éducation, à la santé, aux minima sociaux et à la stabilité politique, la Guyane est un territoire attractif dans son environnement régional, notamment pour les ressortissants du Suriname, du Brésil et de Haïti. Il ne faut pas non plus négliger les arrivées en provenance d'Amérique hispanophone (Colombie, Pérou, Venezuela, République Dominicaine notamment) afin de fuir des situations de crises politiques ou économiques. ■

Le recensement et moi

Le recensement en ligne, c'est simple, sûr et rapide. Le 18 janvier 2018 débutera l'enquête annuelle de recensement de la population. Le recensement de la population évolue en offrant aux habitants la possibilité de répondre par Internet. Une notice d'informations (avec codes d'accès) décrit la procédure. Les questionnaires électroniques sont accessibles sur le site <http://www.le-recensement-et-moi.fr/>. La confidentialité des informations recueillies est garantie par l'Insee selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

3 L'union libre est le statut conjugal privilégié en Guyane

Répartition des couples cohabitant selon le statut conjugal en Guyane et en France hexagonale (en%)

	Guyane			France hexagonale		
	Marié	Pacsé	Union libre	Marié	Pacsé	Union libre
Ensemble des couples cohabitant :	44,5	3,5	51	72	7	21
Selon le statut social						
- agriculteurs exploitants	53,1	0,0	46,9	88	2	10
- artisans, commerçants	59,4	1,6	39,0	78	5	17
- cadres	62,8	8,5	28,7	72	11	16
- professions intermédiaires	54,9	5,3	39,9	69	10	21
- employés	50,3	2,7	47,0	72	6	22
- ouvriers	42,7	1,0	56,2	72	5	23
Selon la tranche d'âge						
- moins de 34 ans	24	4	72	35	17	48
- de 35 à 49 ans	45	4	51	67	10	23
- de 50 à 64 ans	59	2	39	85	3	12
- de 65 ans et plus	71	2	27	94	1	5
Selon le nombre d'enfants						
- sans enfant	55	3	42	73	7	20
- 1 enfant	43	3	54	78	4	18
- 2 enfants	46	3	54	52	15	33
- 3 enfants	42	3	55	76	6	18
- 4 enfants ou plus	27	3	70	77	3	20

Source : Insee, EAR 2015.

Définitions

L'espérance de vie à la naissance est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés.

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Le taux de mortalité (brut) est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le taux de mortalité infantile est le rapport entre le nombre d'enfants décédés avant leur premier anniversaire et l'ensemble des enfants nés vivants.

Le taux de mortalité périnatale est le rapport du nombre d'enfants nés sans vie et d'enfants décédés à moins de sept jours à l'ensemble des nés vivants et des nés sans vie.

Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le taux de nuptialité est le rapport du nombre de mariages enregistrés de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Service territorial de Cayenne
23 ter Avenue Pasteur - CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves Calderini

Rédactrice en chef :
Béatrice Céleste

Rédactrice en chef adjointe :
Maud Tantin-Machecler

Mise en page :
Typhenn Reculard

ISSN : 2417-0798
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- F. Cratère, Recensement de la population - « 259 865 habitants au 1^{er} janvier 2015 », Insee Flash Guyane n° 76 ; janvier 2018.
- C. Millet, Migrations résidentielles - « Les migrations résidentielles favorables à la Guyane », Insee Flash Guyane n° 67 ; juin 2017.
- L. Demougeot, Projections de population - « Une croissance démographique particulièrement vigoureuse en Guyane à l'horizon 2030 », Insee Flash Guyane n° 65 ; juin 2017.

